

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

Nombre de Membres :

En exercice	09
Présents	07
Votants	07

L'an deux mil dix huit le dix sept septembre à dix-huit heures trente le conseil d'administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Date de convocation du conseil d'administration : 12 septembre 2018

Présents: M. LIOT Gérard, Mme COUSSAUD Béatrice, Mme GUILBAUD Marlyse, Mme LIOT Régine, M. BERGER Xavier, M. CHAMBRE Damien

Absents : M. DUPEUX Erick, Mme DUPEUX Marie-Annick

Excusée : Mme COTTARD Francine

Madame COUSSAUD Béatrice a été élue secrétaire de séance

OBJET :

Demande d'aide financière formulée par le Conseil Départemental pour Mme GUERET Elodie

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration la demande d'aide sociale formulée par le Conseil Départemental pour Mme GUERET Elodie, domiciliée 17 rue de la République à Aussac-Vadalle en raison d'un problème financier ponctuel.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

* Décide de lui octroyer la somme de 150,00 €uros sous la forme d'un versement unique. Cette aide n'est pas renouvelable et non remboursable.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le département

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président,

Gérard LIOT